

88

Commission permanente

Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO

48327

26 - Famille, Enfance, Prévention

La Petite Enfance en Fête - Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne - Fonds d'action sociale territorialisée Jeunesse 2023

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en date des 26 avril 2021 et 30 mai 2022 relatives à la participation du Département au titre du Fonds d'action sociale territorialisée

Exposé :

Couesnon Marches de Bretagne organise « La Petite Enfance en Fête », proposée à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Cette action est soutenue par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de leur co-financement des Relais petite enfance.

Elle est organisée par les professionnels de la petite enfance (Relais petite enfance et Multi-accueil) en partenariat avec les professionnels du réseau des médiathèques de Couesnon Marches de Bretagne, du service des sports de Couesnon Marches de Bretagne, du service culture de Couesnon Marches de Bretagne, de la Direction des cohésions sociales de Couesnon Marches de Bretagne, de la piscine « COGLEO », de la ferme pédagogique de Saint-Ouen-des-Alleux ainsi que des intervenants extérieurs indépendants.

L'objectif principal de cette manifestation est d'amener les familles et les professionnels à échanger sur leurs pratiques éducatives et sur la prise en charge des différents besoins des jeunes enfants au travers des activités proposées.

Cette action a plus spécifiquement des objectifs à destination de la population, des professionnels et de la dynamique du territoire portée par un collectif. Pour exemple : sensibiliser un large public autour de l'enfance, permettre au public de mieux repérer et identifier les professionnels du secteur, expérimenter de nouvelles actions entre professionnels d'un même territoire qui favorise l'interconnaissance et la création de projet collectif.

« La Petite enfance en Fête » se déroule de mai à juillet 2023 sur tout le territoire. Différentes actions auront lieu tout au long de cette nouvelle édition : ateliers motricité, soirée info-débat, sortie à la ferme pédagogique, installation sensorielle, découverte du centre de loisirs, visite contée, éveil par le toucher, comptine et berceuse jazz, musique et chasse au trésor, espace BiblioBulle, espace de jeux, espace Snoezelen, Land art, bébés nageurs. Les actions sont gratuites pour l'ensemble des familles.

Cette manifestation bénéficie du soutien financier de Couesnon Marches de Bretagne, de la Caisse d'allocations familiales et de la Mutualité sociale agricole.

Ce projet répond aux priorités départementales qui sont de soutenir les parentalités, de renforcer les logiques préventives et d'encourager les logiques de développement social local.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 600 € au bénéfice de Couesnon Marches de Bretagne sur un coût total de 6 602,60 €, sous réserve de la réalisation des actions. En cas de non-réalisation ou de la réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 600 € à la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne, au titre du Fonds d'action sociale territorialisée Jeunesse, pour l'organisation de la "Petite Enfance en Fête", sous réserve de la réalisation des actions. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la participation versée.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. DE GOUVION SAINT-CYR

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231555

Pour extrait conforme